

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2023/070**

SAISON CULTURELLE N° 6 – CONTRAT DE CESSION « LA DÉLICATE »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 6 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession du droit d'exploitation avec la société La vie est une fête, sise 4, rue des Roses 1000 BRUXELLES (Belgique) représentée par M. Jonathan CARTELLI, pour le spectacle de Florence MENDEZ « Délicate », le 20 janvier 2024 à 20h30, Espace Cœur des Vallées 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **4 000 € TTC** hors frais de transport, catering, restauration et hébergement Pour deux personnes.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 4 juillet 2023.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 6 JUL. 2023
ET PUBLICATION LE - 6 JUL. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

